

## Consultation publique

« Diffusion et promotion de la musique Wallonie-Bruxelles et de langue française en radio (quotas) »

**Identité du répondant : Radio Alma**

### **Comment appréciez-vous la question de l'horaire de diffusion pour les titres éligibles aux quotas ?**

Les horaires me semblent cohérents. Cependant nous avons de plus en plus de mal à programmer des titres francophones issus de la FWB. Nous organisons 1 fois par mois des concerts diffusés sur notre radio pour promouvoir la scène bruxelloise et belge. La grande majorité de ces groupes chantent en anglais pour élargir leur chance de diffusion. Il y a donc là une contradiction qui s'accompagne d'un manque de titres francophones de qualité dans notre région.

### **Si oui, décrivez à quoi ressembleraient les quotas relatifs à la diffusion selon la tranche horaire, de titres issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de titres de langue française.**

Les quotas devraient tenir compte du nombre de titres de qualité proposés aux médias. Je suis souvent contraints de refuser des titres car ces derniers ne correspondent pas aux critères qualitatifs minimum.

Selon moi, le soucis se trouve donc en amont.

### **Comment appréciez-vous la question du jour de diffusion des titres éligibles aux quotas ? (différence entre la semaine et le week-end)**

L'étude à ce niveau me semble cohérente face aux habitudes de consommation.

### **Quels critères dans le profil d'une radio peuvent jouer dans l'estimation d'un quota à appliquer concernant les morceaux en langue française ?**

Outre le critère de qualité des titres disponibles, il faudrait adapté le quota aux nombre de ces derniers.

### **Quels critères dans le profil d'une radio peuvent jouer dans l'estimation d'un quota à appliquer concernant la rotation des titres ?**

Même remarque que pour la question précédente.

### **Quels critères dans le profil d'une radio peuvent jouer dans l'estimation d'un quota à appliquer concernant la nouveauté des artistes et titres diffusés ?**

Nombre de titres disponibles répondant à une qualité minimale.

### **Ces critères influenceraient-ils ces taux positivement ou négativement ? Pourquoi ? Comment pourraient être équilibrées les dérogations aux quotas selon les profils des radios ?**

La proportion entre titres francophones et anglophones proposés par les maisons de disques est respectivement de 30% - 70%. Je pense donc que l'influence serait négative. A nouveau, les quotas devraient tenir compte des propositions des maisons de disques, ces dernières étant les principales sources « d'alimentation » de nos bases de données.

### **Des obligations spécifiques aux radios privées et aux radios publiques seraient-elles souhaitables et justifiées ?**

Je ne pense pas que des obligations autres que celles déjà appliquées seraient utiles pour les radios.

**Faut-il supprimer totalement ou partiellement le système des quotas pour les radios indépendantes ? Expliquez éventuellement votre position.**

La suppression des quotas ne serait pas une solution car ces quotas permettent une visibilité aux artistes francophones qui peinent déjà à être connus.

**En pareil cas, faut-il pour les radios indépendantes maintenir l'objectif par la mise en place d'autres obligations de promotion des artistes et œuvres de la FWB et des œuvres chantées sur des textes en français ?**

Je pense que les obligations actuelles sont suffisantes.

**Quelles autres mesures de promotion pourraient être envisagées ? Des émissions de promotion et sensibilisation, telles que des émissions consacrées aux artistes régionaux ou francophones ou à des explications autour d'œuvres de ces catégories ? Si oui, sous quelle forme, avec quelles modalités et quelle obligation formelle ou non ?**

Les émissions consacrées aux artistes est une excellente idée. Nous avons nous mêmes une émission de 2h semaine (espace DI), où nous accueillons des groupes pour faire la promotion de leur actualité et retraçons leur parcours. S'ajoute à cela, une session live tous les derniers jeudis du mois dans les locaux de la maison des cultures de St-Gilles, qui est rediffusée sur notre antenne. Ces actions permettent aux artistes de toucher un nouveau public et d'accroître leur visibilité.

**Dans ce contexte, serait-il opportun de prendre en considération de manière spécifique : le caractère récent des œuvres et des artistes ? Les horaires de diffusion de ces émissions ? Les différents profils de radio ? Le caractère de production propre, de première diffusion ou de rediffusion ?**

Il est clair que si l'objectif principal est de promouvoir les artistes, il faudrait programmer ces émissions à une heure adéquate.

Dans notre cas, le bouche à oreille fonctionne au niveau des artistes et nous nous retrouvons maintenant à devoir refuser des interviews ou programmation de session par manque de temps d'antenne. Nous recevons différents types de genres musicaux mais nous avons décidé de filtrer les groupes que nous accueillons en fonction du profil de nos auditeurs. Le profil de la radio est donc un élément à tenir en compte.

**Ces critères devraient-ils rester pertinents dans le choix de l'attribution de fréquence lors d'appels d'offres ? Si oui, de quelle manière ?**

La radio restant le média fort pour la promotion de nos artistes, il me semble important que ces critères soient respectés. Maintenant, il faut également tenir compte du projet radio et essayer de trouver une stratégie qui convienne aux deux parties. Ces critères sont donc importants mais au même titre que le projet radio.

**Dans le cadre du remplacement des quotas musicaux par des émissions spécifiques pour les radios indépendantes, comment différencier clairement ces nouvelles obligations des obligations de promotion culturelle également présentes dans le décret SMA ?**

On pourrait les différencier par une annexe au rapport annuel qui informerait sur les apports et contenus des ses émissions.